

# Chant du cygne de la censure cléricale au Québec

La revue *Lectures* (1946-1966)

**Q**uoi qu'on en dise, la Révolution tranquille a lancé le Québec, dès 1960, sur la voie de changements radicaux. Après seize années de domination de l'Union nationale et en particulier de Maurice Duplessis (1944-1959), le gouvernement libéral, dirigé par Jean Lesage, a inscrit le Québec dans la modernité. Rattrapage économique et renouveau dans le domaine de l'éducation figurèrent parmi les grands axes de renouvellement.

**Pierre Hébert**

Université de Sherbrooke  
Pierre.Hebert@USherbrooke.ca

Or, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Église catholique jouissait d'un immense pouvoir. Elle s'était assuré progressivement le contrôle de l'éducation, de plusieurs services sociaux, des loisirs, etc. Il va sans dire que la littérature puis, à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, le cinéma, avaient mérité une attention toute censoriale<sup>1</sup>. Mais rien n'est éternel... La laïcisation qu'a entraînée la Révolution tranquille, conjuguée au renouveau apporté par Vatican II, a bouleversé les mentalités, rayant entre autres de l'histoire une institution séculaire, l'*Index*, en 1966 ; voyons-y le symptôme d'un changement radical, au Québec en tout cas, celui de la perte « définitive » du pouvoir de censure de l'Église.

Pourtant, l'un des plus grands éditeurs du XX<sup>e</sup> siècle lançait au milieu des années 1940 une revue destinée à contrôler les lectures. Cette revue, *Lectures* (1946-1966), des éditions

Fides (par ailleurs encore très actives aujourd'hui), éclaire tout à la fois l'histoire du livre et de la culture<sup>2</sup>. *Lectures* représente une entreprise originale pour donner à ceux que l'on appelle aujourd'hui les « professionnels du livre » un outil de référence pratique ; en outre, la revue remplit la nouvelle fonction censoriale que s'est donnée le clergé, celle non plus d'interdire, mais d'éclairer le lecteur dans ses choix. Retraçons la naissance de ce périodique et les étapes de sa vie, véritable chant du cygne de la censure cléricale, pour terminer avec quelques leçons générales tirées de la chute de cette censure.

## De Mes Fiches à Lectures (1937-1945)

En 1937, une enquête sur la lecture menée par la Jeunesse Étudiante Catholique montre crûment le pro-

1. Sur la littérature et la censure, voir Pierre Hébert, avec la collaboration de Patrick Nicol, *Censure et littérature au Québec. Le livre crucifié (1625-1919)*, Montréal, Fides 1997, 294 p. ; sur le cinéma, Yves Lever, *L'Église et le cinéma au Québec*, MA, Faculté de théologie, Université de Montréal : <http://www.cam.org/~Lever.html>

2. *Lectures* n'est pas sans rappeler l'entreprise de l'abbé Bethléem, *Romans-Revue*, fondée en 1908. Jamais, toutefois, *Lectures* ne revendique cette filiation.

Docteur ès lettres, **Pierre Hébert** est professeur au département des lettres et communications de l'université de Sherbrooke au Québec. Il a exercé précédemment à l'université de Victoria, puis de Toronto. Il a publié en particulier *Censure et littérature au Québec* : le livre crucifié, 1625-1919 (*Fides*, 1997) et *La nouvelle université guerrière* (*Nota Bene*, 2001). Il a dirigé le numéro 68 de la revue québécoise *Voix et images*, « *La censure, 1920-1960* » (1998).

blème : les jeunes, rappelle Jacques Michon dans son étude sur *Fides*, « *lisent peu, n'importe comment et n'importe quoi* »<sup>3</sup>. Le père Paul-Aimé Martin<sup>4</sup> lance alors cette même année *Mes Fiches*. Paraissant deux fois par mois, chaque jeu de 16 fiches donne aux usagers, professionnels et étudiants, un outil de référence au classement continu, grâce au système décimal. L'entreprise connaît un départ remarquable, tirant à 10 000 exemplaires ; il faut dire qu'elle est intégrée au réseau de diffusion de la JÉC et reçoit l'appui officiel du cardinal Villeneuve.

Deux ans plus tard, la Seconde Guerre mondiale confère au marché du livre un essor sans précédent, les éditeurs ayant la permission de rééditer les auteurs français dont les ouvrages ne sont plus disponibles au Canada<sup>5</sup>. Après quelques publications sous le nom de « Fides » en 1941, la Corporation des Éditions Fides est fondée en 1942. *Mes Fiches* ne sont pas pour autant abandonnées, au contraire ; car, devant le « *dévergondage des éditions* »<sup>6</sup>, *Mes Fiches* ajoutent en mars 1943 une nouvelle dimension à leur contenu, des comptes rendus de livres accompagnés de cotes morales, et s'adjoignent un bulletin critique, « *Lectures et bibliothèques* » : « *Depuis mars 1943, grâce à l'addition d'une nouvelle rubrique, Mes Fiches renseignent sur le contenu et la valeur de tous les livres et opuscules français publiés, ou au moins en vente, au Canada. À cette date, près de deux cent cinquante volumes ont été recensés. Lorsqu'il y a lieu, une cote morale adaptée désigne les ouvrages pour gens formés, les ouvrages dangereux, les ouvrages mauvais. Un tel travail de bibliographie critique semble, à l'heure actuelle, particulièrement essentiel à la cause des bonnes lectures, car le nombre de nouvelles publications, et particulièrement les rééditions, est tellement grand qu'on ne peut plus songer à les apprécier toutes soi-même* »<sup>7</sup>.

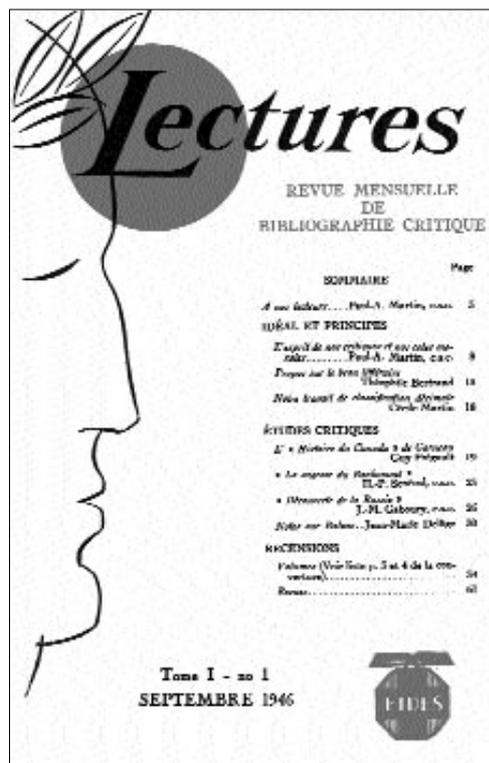
3. Jacques Michon, *Fides. La grande aventure éditoriale du père Paul-Aimé Martin*, [Montréal], 1998, p. 29. Jacques Michon a retracé dans le détail l'épisode « Mes Fiches », et j'y tire la plupart des renseignements sur ces années 1937-1946.  
4. Paul-Aimé Martin (1917-2001) entre, le 2 août 1933, au noviciat de la Congrégation de Sainte-Croix. Il prononce ses vœux temporaires un an plus tard et fait des études de philosophie et de théologie qui le mettent en contact, entre autres, avec l'humanisme intégral de Jacques Maritain, philosophie des futures éditions Fides. En 1937, il participe à la fondation de l'École de bibliothécaires de l'université de Montréal. Il fait sa profession perpétuelle en 1938 et est ordonné en 1940.

5. La censure de l'occupation allemande et la pénurie de papier ont justifié un arrêté qui permit aux éditeurs de réimprimer des ouvrages français à la condition, entre autres, de verser 10 % des revenus de vente au Bureau du séquestre.

6. *Semaine religieuse de Québec*, Anonyme, « Comment dépister les mauvais livres », 8 mars 1945, p. 432.  
7. Paul-A. Martin, *Éditions et lectures*, Montréal, Fides, 1943, p. 49.

tion de l'Église en matière de lectures, etc. » (Martin, 1946, p. 3)<sup>8</sup>.

*Mes Fiches* reviennent à leur rôle bibliographique, et *Lectures* diffusera la critique doctrinale, morale, appuyée sur la philosophie de Jacques Maritain.



### Des Lectures, certes, mais pas n'importe lesquelles

*Lectures* vise davantage à orienter le lecteur qu'à prononcer des anathèmes. À cette fin, la revue complètera ses appréciations critiques par une cote qui, sans déconsidérer l'aspect esthétique, place la morale comme pierre angulaire de l'œuvre : « [...] *Un culte dilettante du beau, de la forme pour la forme, dans l'oubli ou le mépris des exigences de la morale, n'est pas légitime et doit être condamné* » (Martin, 1946, p. 9).

8. Étant donné les très nombreuses références à la revue, je les indiquerai de cette manière, renvoyant ainsi à la bibliographie d'articles choisis, p. 37.

Cette position, *Lectures* la tiendra jusqu'à sa disparition, en 1966, avec des modulations dont il sera question plus loin.

Ces cotes sont les suivantes : M, ouvrage mauvais ; D, ouvrage dangereux ; B?, appelle des réserves, pour gens formés intellectuellement et moralement ; B, pour adultes (cf. encadré). Elles se raffineront quelque peu ultérieurement, tenant compte par exemple des jeunes. Le principe de ces cotes se justifie ainsi : « *Les livres sont tout simplement classifiés selon l'influence bonne ou mauvaise qu'ils peuvent exercer sur les esprits et les cœurs, plus concrètement selon l'occasion plus ou moins prochaine de péché qu'ils peuvent comporter pour la plupart des lecteurs de telle ou telle condition, ou pour des lecteurs de tout âge et de toute condition* » (Martin, 1946, p. 11).

Le premier changement significatif ne survient que dix-huit ans plus tard, lorsque Roland-M. Charland devient responsable de la rédaction, en 1964 ; en effet, les cotes n'apparaissent alors que dans une section bibliographique intitulée « Cote morale des nouveautés en librairie ». Il se trouvera bien un lecteur qui eût souhaité le maintien d'un système plus explicite (Anonyme, 1965, p. 173) ; mais ce même lecteur a sans doute été encore plus déçu lorsque, au mois de septembre 1965, *Lectures* fait une volte-face historique : « *La revue Lectures prend une nouvelle attitude ; elle n'étiquettera plus désormais de cotes morales les ouvrages* » (Charland, 1965, p. 2). Plus qu'une abolition, c'est d'un retournement radical qu'il s'agit ; alors que *l'Index*, dont les jours sont désormais comptés, fait porter la responsabilité sur l'auteur, le déplacement se fait maintenant vers le lecteur : « *On sait bien que le problème des lectures est avant tout celui des lecteurs, qu'il ne saurait se résoudre à une simple question d'âge ou de capacité d'absorption, qu'il faut aussi mettre en ligne de compte beaucoup d'autres*

Les auteurs stigmatisés par <i>Lectures</i>	
Si l'on retient les auteurs qui se sont vu attribuer la cote M ou D pour trois ouvrages ou plus, on obtient le répertoire suivant :	
<b>Littérature québécoise</b>	
<b>Jean Simard</b>	
COTE M	<i>Félix, Hôtel de la reine, L'ange interdit.</i>
COTE D	<i>Mon fils pourtant heureux.</i>
<b>Bertrand Vac</b>	
COTE M	<i>Louise Genest, La favorite et le conquérant.</i>
COTE D	<i>Deux portes... une adresse, Saint-Pépin, P.Q.</i>
<b>Yves Thériault</b>	
COTE M	<i>Le dompteur d'ours, Les commettants de Caridad.</i>
COTE D	<i>Agaguk.</i>
<b>Claire Martin</b>	
COTE M	<i>Doux-amer, Quand j'aurai payé ton visage.</i>
COTE D	<i>Avec ou sans amour.</i>
<b>Littérature française</b>	
<b>Henry de Montherlant</b>	
COTE M	<i>Le maître de Santiago, Pages catholiques, Les jeunes filles, Pitié pour les femmes, Le démon du bien, Les lépreuses.</i>
COTE D	<i>Encore un instant de bonheur.</i>
<b>André Gide</b>	
COTE M	<i>Les nourritures terrestres, La porte étroite, L'immoraliste, Les faux-monnayeurs, Si le grain ne meurt, Ainsi soit-il.</i>
<b>André Maurois</b>	
COTE D	<i>Climats, Ariel [...], Byron, Le cercle de famille, À la recherche de Marcel Proust, Nouveaux discours [...], Olympio ou la vie de Victor Hugo, Miss Howard [...]</i>
<b>Albert Camus</b>	
COTE M	<i>Noces.</i>
COTE D	<i>Le mythe de Sisyphe, L'étranger, Actuelles, L'homme révolté.</i>
<b>Françoise Sagan</b>	
COTE M	<i>Bonjour tristesse, Un certain sourire, Dans un mois, dans un an, Aimez-vous Brahms...</i>
<b>Jean-Paul Sartre</b>	
COTE M	<i>La putain respectueuse, Les chemins de la liberté.</i>
COTE D	<i>Les mots.</i>

*facteurs plus ou moins pondérables, comme l'éducation reçue, les milieux fréquentés, l'expérience de la vie, etc.* » (Charland, 1965, p. 2).

Un an plus tard, l'abrogation de *l'Index* participera du même revirement vers la responsabilité du lecteur. Le relativisme se serait-il tout de même frayé un chemin ? Pareil virage est d'autant plus significatif que cet éditorial de *Lectures* s'intitule « L'État adulte » et que, comble d'ironie, il est suivi d'une étude sur Jean-Charles Harvey, l'un des auteurs les plus censurés du Québec, et qui a revendiqué dès les années 1920 cette liberté.

La distribution dans le temps des cotes indésirables n'est pas sans révé-

ler, dans le cas des œuvres québécoises, deux moments forts, la fin des années 1940 et le début des années 1960. En effet, 17 cotes M ou D apparaissent entre 1948 et 1951, et 14 entre 1961 et 1964. C'est dire que ces deux groupes de quatre années recueillent un peu plus de 60 % des interdictions. Ces pointes appuient une hypothèse au chapitre de la censure selon laquelle la fin des années 1940 désigne une ère de contestation très forte, et le début des années 1960 engendre une prolifération de mauvais ouvrages telle que le clergé se trouve débordé.

Deux grands thèmes traversent la revue de 1946 à 1966 : la littérature

obscène et les rapports entre l'art et la morale, fondement de la censure.

### La littérature obscène

La notion de littérature obscène, ou d'obscénité, ne recouvre pas une réalité précise durant les années 1940. Ce ne sera que lorsqu'une nouvelle loi redéfinira l'obscénité, en 1959, que cette notion désignera l'exploitation indue des choses sexuelles, de même que du crime, de l'horreur, de la cruauté et de la violence. Durant les années 1940 et 1950, c'est tout ensemble la littérature immorale, les magazines, les *crime comics* et le roman populaire bon marché qui sont attaqués et seront réunis sous le chapeau de la loi de 1959.

Dès 1946, il revenait au père Paul Gay de lancer la première attaque contre les magazines, les romans à 10 cents et les *comics*, « *la grande maladie du XX<sup>e</sup> siècle, avec le jazz* » (Gay, 1946, p. 139). Né à Bourg-en-Bresse, en France, Paul Gay obtient une licence en théologie à Rome, en 1937. Père de la Congrégation du Saint-Esprit, il passera une bonne partie de sa vie comme professeur et supérieur au collège Saint-Alexandre de Limbourg, à quelques kilomètres de Hull, au Québec. Son enseignement le conduisit aussi à l'université d'Ottawa, en 1970. Son activité de critique littéraire est particulièrement intense entre 1945 et 1975, surtout dans le quotidien d'Ottawa *Le Droit*, où il signe quelque 1 300 articles. De plus, le père Gay collabore à la revue *Lectures* de 1945 à 1966. Enfin, il est intéressant de noter qu'il siège au jury du Cercle du livre de France durant vingt-trois ans. C'est dire à la fois l'importance quantitative et qualitative de sa présence critique.

Presque obsédé par la question de l'obscénité, le père Gay entrevoit la solution dans l'encouragement aux bonnes revues, aux romans populaires sains, tels « *Récits et légendes* » chez Variétés ou « *Contes et aventures* » de Fides ; la même solution prévaut en ce qui a trait aux *comics*,

*François* ou *Hérauts* devant supplanter les illustrés déléterés. Le discours issu tout droit du siècle précédent attribue à ces mauvaises lectures un effet perlocutoire ; en d'autres mots, lire, c'est faire. *Lectures* reproduit l'avis d'un médecin de New York qui, ayant été témoin de nombreuses exactions de la part des jeunes, de nature sadique ou sexuelle, les attribue aux illustrés : « *La cause déterminante est en fait le petit illustré "comique"* » (Wertham, 1948, p. 210).

Mais la solution durable se situe dans la sphère du juridique : « *Le débat si important soulevé par M. E. D. Fulton<sup>9</sup> (Kamloops) le 4 octobre 1949 à la Chambre des communes au sujet des crime comics s'est terminé le 5 décembre suivant par une profonde modification de l'art. 207 du Code Criminel* », souligne le père Gay (1950, p. 401). En 1951, *Lectures* reproduit un article de *L'Action catholique* qui porte un jugement sur ces illustrés assorti de la cote morale d'une longue liste de *comics* publiés en anglais et en français (Anonyme, 1951, p. 258-265), de même qu'un article de fond de Jean-Paul Pinsonneault (1952, p. 401-405). Le débat se resserre encore davantage autour d'une nouvelle définition de l'obscénité. Le père Martin reproduit son « *Rapport présenté à la Commission sénatoriale sur la littérature obscène le 23 février 1953* » ; le président de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française, Raymond Tanghe, envoie une lettre d'appui au président de ladite Commission, le sénateur J. J. H. Doone (Tanghe, 1953). Enfin, le « *Mémoire des évêques sur la littérature obscène* » est reproduit dans la revue, la même année (Léger, 1953). En juin 1959 sera adoptée la loi Fulton sur l'obscénité (art. 150 du Code criminel canadien), victoire paradoxale du clergé ; j'y reviendrai plus loin.

9. Ce député de l'Ouest canadien a soulevé ce problème dont la juridiction relève du fédéral et non des provinces.

### Art et morale

Parallèlement à ce débat de nature juridique, de nombreux articles parurent sur le sujet des rapports entre l'art et la morale. Il est bien entendu que ce débat n'évoluera pas, la position catholique à ce sujet pouvant être assurément qualifiée de pérenne. Le seul ingrédient imprévu sera, au début des années 1950, la culture.

Dès sa lancée, *Lectures* étale sa conception de l'art et de la morale. Dans « *le respect de la hiérarchie des valeurs* », Théophile Bertrand ouvre ses « *Propos sur le beau littéraire* » (1946, p. 3-17) par une section traitant de l'art et de la morale et soulignant « *la naïveté ou la mauvaise foi de ces prétentions de l'art pour l'art* » (p. 13) et appuyant « *le barrage d'une critique littéraire à point, souple et ferme à la fois, qui saura démasquer les sophismes des partisans d'un art libertaire et défendre les principes d'une vie de l'esprit saine et vraiment progressive* » (p. 16-17). Sont rejetés l'autonomie du beau de même que l'individualisme contemporain, cette attitude négligeant de prendre en compte le fait que l'auteur est un sujet moral. Le mois suivant, Bertrand précise sa pensée (1946, p. 70-78) en postulant le lien indissociable de la littérature avec la sagesse ; cependant, cette sagesse est celle d'un « *humanisme théocentrique* » ou, si l'on préfère, « *intégral* ». Il s'agit en l'occurrence d'une conception verticale du monde qui place en son sommet Dieu ; il s'ensuit une hiérarchie des valeurs et de leurs porte-parole qui doit être respectée. Le contraire de cet ordonnancement est la « *Mascarade des valeurs* » (1946, p. 132-133), et la critique littéraire que pratique *Lectures* tient « *ce respect de la hiérarchie des valeurs pour un critère capital dans l'appréciation des livres* » (p. 133).

En fait, c'est lorsqu'il prononce un véritable credo de la pensée thomiste sur l'art que Théophile Bertrand décrit le mieux les principes qui ani-

ment *Lectures*. Tout s'y trouve : « *Tâchant d'être fidèle à toute la pensée thomiste, nous croyons, pour notre part, que c'est de l'âme tout entière de l'artiste que sourd son œuvre, mais sous l'unique régulation de l'habitus artistique ; que l'art est spiritualiste non par le moyen d'ajoutés extrinsèques, mais en vertu d'un ferment intérieur ; que dans son objet l'art n'est subordonné à aucune vertu, mais que dans le sujet il est conditionné au bien du sujet ; que les dispositions du sujet conditionnent l'art ; que si le prudent et l'artiste s'entendent difficilement, le contemplatif et l'artiste ont tout ce qu'il faut pour s'entendre en raison de leur communion à l'ordre transcendantal ; qu'enfin l'art et la prudence doivent s'harmoniser dans la splendeur architectonique de la sagesse* » (p. 134).

De ces principes, Bertrand fera un exposé détaillé appliqué au *Poids du jour* de Ringuet et à *Matthieu*, de Françoise Loranger (1950, p. 449-462). Enfin, à ses lecteurs qui craindraient que les renouvellements des années 1950 ne l'affectent (format, nouvelle manière d'indiquer les cotes, etc.), la revue fait le point en affirmant l'immutabilité de sa mission et de ses fondements ; à cette fin, rien de mieux qu'un texte fondateur, en l'occurrence une partie du discours du cardinal Villeneuve, à l'occasion de la bénédiction de l'immeuble Fides, en 1946, et toujours valable treize ans plus tard (Anonyme, 1959, p. 34).

Pareille intimité entre l'art et la morale se découvre toutefois un étrange ennemi dès les années 1940, la culture. En effet, au nom de la culture, on peut rapidement sombrer dans l'individualisme et prétexter l'impératif de tout connaître afin de parfaire le jugement. Dans une optique chrétienne où la vérité prime le savoir, ce problème est abordé dès 1947 : « *À notre époque de libéralisme intellectuel, de laxisme des consciences et d'entreprises en culturation, le rappel des principes est plus que jamais nécessaire [...]* »

(Bertrand, 1947, p. 129). *Lectures* répètera la stratégie catholique de récupération. Certes, Bertrand soulignera les écueils d'une mauvaise conception de la culture : « *C'est que l'évolution du monde et de la culture actuels s'est produite au nom de la liberté, d'une liberté frappée au cœur par toutes les erreurs modernes* » (1951, p. 338). Mais la récupération se fera promptement, sur les plans anthropologique et social. Dans son sens anthropologique, les cultures particulières sont chapeautées par la culture chrétienne, « *universelle par définition [...]* » (Bertrand, 1951, p. 291).

Faisant un compte rendu d'un livre de l'Action catholique, *Les chrétiens et la culture*, Paul-Émile Roy soulève également le débat social qui

traverse le Québec : le problème de la culture « *est un sujet d'actualité, car la pensée catholique du Québec semble actuellement passer par une crise. En s'ouvrant depuis un quart de siècle à diverses manifestations de la culture, elle a éprouvé un certain malaise. Elle ne réussit pas facilement à accorder les différentes expressions de la culture moderne à des normes qui s'étaient parfois un peu durcies* » (1959, p. 35).

Et il poursuit : « *L'intégration de la culture à une conception chrétienne de l'existence n'est possible, cela va de soi, que dans une fidélité totale aux normes de l'Évangile* » (id.). Reprenant le même propos l'année suivante, Roy redoute l'abondance des sources de culture, qui « *n'a rien à voir avec un amas de connais-*



sances superficielles déposées en désordre dans l'esprit » (Roy, 1960, p. 195).

Il convient d'associer la question de l'art et de la morale à celle de la censure et de l'*Index*, gardiens des déviations. À ce sujet, la pensée de *Lectures* ne changera évidemment pas : la censure est nécessaire. J.-B. Desrosiers, à propos du cinéma, justifie l'intervention censoriale de l'État (1947, p. 92-95). Lors d'une première rencontre de l'Association canadienne des bibliothèques catholiques, Édouard Gagnon, auteur d'un ouvrage sur la censure et le droit canonique<sup>10</sup>, fait une conférence sur les « Aspects canoniques et moraux de l'Index des livres ». On peut multiplier les propos appuyant la nécessité de l'*Index*, tirés du journal *L'Homme nouveau* (A. Richard, 1948), d'un feuillet du Service de presse et du cinéma de l'université d'Ottawa et intitulé « Les lois de l'Église sur les lectures » (Gay, 1949), de *Collège et famille* titrant « L'Index et vous » (Pâquet, 1949), etc. Le cardinal Paul-Émile Léger profite par ailleurs du quinzième anniversaire de Fides, en 1952, pour prononcer une conférence légitimant la censure religieuse (Léger, 1952).

Cette catholique assurance n'ira pas sans quelques doutes, voire des attaques de plus en plus vigoureuses. En 1953, Mgr Chartier fait une allocution au mont Notre-Dame de Sherbrooke, devant l'Association des bibliothécaires de langue française. Il y réitère le « *devoir moral et social* » du contrôle des lectures mais, surtout, il énumère les erreurs qui pourraient ébranler cette nécessité, en cette ère où « *notre jeunesse surtout passe par une véritable crise de dévergondage intellectuel* » (Chartier, 1953, p. 195).

Les signes de cette dissolution sont, entre autres, le fait que l'on expose trop de jeunes à un jugement personnel sur des auteurs dangereux : « *Comme si le jugement de l'Église ne valait pas celui de ces jouven-*

*ceaux !* » (p. 195). Mgr Chartier trahit une vive inquiétude devant les attaques que doit parer l'Église, dans sa volonté de diriger les lecteurs. Quelques années plus tard, Germaine Bernier réagit fortement à l'endroit de Jeanne Chaton qui, à l'occasion d'un discours au congrès de la Fédération des femmes universitaires, s'est prononcée contre la censure (Bernier, 1958). Dans un éditorial intitulé « Cette censure dont on a marre », *Lectures* protestera contre le barreau canadien, qui voudrait abolir toute forme de censure. Enfin, le père Martin lui-même doit se défendre contre le rapport Bouchard, à la suite d'une Commission d'enquête sur le commerce du livre, qui qualifie de discriminatoire la politique de choix des livres de la revue (Martin, 1964). La fin d'une ère est imminente.

### Une effigie de l'histoire de la censure

L'étude de la revue *Lectures*, en plus d'en mettre au jour les stratégies, éclaire un pan décisif de l'histoire de la censure au Québec, celui des dernières années de son exercice. Participant de la censure séculaire de Rome, le clergé a contrôlé pendant plus d'un siècle et demi les productions de l'esprit, non sans avatars, il va sans dire.

La revue de Fides croit, dès sa fondation, à la possibilité de poursuivre cette gouverne, aménagée en contrôles prescriptif et proscriptif et appuyée par un humanisme intégral un peu bizarre, à mon avis, cautionnant à l'excès la prééminence du divin dans les choses humaines. Pourtant, nul n'aurait prévu à cette époque qu'il était écrit dans le ciel que vingt ans suffiraient pour l'écroulement du contrôle séculaire de l'Église catholique. Ne serait-ce que pour cette raison, pour ce témoignage, *Lectures* occupe une position-clef : véritable effigie dans l'histoire, elle nous livre plusieurs enseignements sur la fin de la censure cléricale.

### De la récupération

Tout au cours de son histoire, la censure cléricale a dû affronter divers ennemis : le théâtre, le journal, le livre, le cinéma, la radio, etc. Sa stratégie n'a que rarement varié, consistant à dénoncer, puis à récupérer. Au mauvais journal, le clergé a opposé le bon journal ; face au mauvais cinéma, il a lancé les ciné-clubs catholiques et produit son bon cinéma. Sans cesse dépassé par les nouveaux moyens de communications et d'art, il a toujours tenté de les reprendre à ses propres fins.

La revue *Lectures* désigne l'aboutissement de cette stratégie, par le biais de l'humanisme intégral ; Nathalie Viens juge sévèrement cette entreprise, qualifiant le discours de *Lectures* de « *vacuité intégrale*<sup>11</sup> ». Seul le vide argumentatif, allègue-t-elle, appuie les positions de la revue ; la logorrhée suivante de son directeur nous en convainc sans doute : « *Pour employer des termes plus précis, le sens artistique est un habitus intellectuel qui, s'il tire à lui des énergies profondes et s'il manifeste, dans l'acte même de la création, des exigences souvent exclusives, ne suppose pas moins pour son épanouissement intégral une atmosphère de sérénité, d'ordre et de mesure, de même que l'harmonie des puissances* » (Bertrand, 1946, p. 73).

Ce type d'abstraction verbale fait écho à Maritain ; et il y a là en effet un langage abscons, que ne peuvent sans doute vraiment saisir que les initiés.

« *Ces apôtres de la bonne lecture prêchent désormais dans le désert, ou plutôt à une collectivité qui n'appartient plus à son monde*<sup>12</sup>. » On a souvent comparé l'Église des quelques années précédant la Révolution tranquille à un colosse aux pieds d'argile. Il convient de nuancer

11. Voir Nathalie Viens, « L'humanisme intégral comme doctrine censoriale : la revue *Lectures* des éditions Fides (1946-1951) », *Voix et Images*, 68 (hiver 1998), p. 281-296. Cet article fait partie d'un dossier que j'ai dirigé, sur la censure au Québec de 1920 à 1960.

12. *Ibid.*, p. 296.

10. É. Gagnon, *La censure des livres*, « Thèses canoniques de Laval », Montréal, Fides, 1945, 222 p.

ou, à tout le moins, de préciser cette métaphore. Le colosse repose sur des pieds d'argile, nul n'en disconvient ; et c'est surtout dans le discours que l'Église se donne des airs colossaux. Il se présente une sorte de rapport inversé entre la parole et le pouvoir, l'emphase de celle-là camouflant la faiblesse de celui-ci. Autrement, comment comprendre l'anachronisme de l'affaire Balzac<sup>13</sup>, ou ces nombreuses campagnes de moralité des années 1950, ces prières contre le mauvais livre, croisades d'un autre siècle ?

La censure ne peut s'exercer dans l'isolement ; durant les années 1950, *Lectures* ne fait que jouer de sa propre parole. Une nouvelle réalité, de nouvelles façons de comprendre le monde fracasseront ses propos bien trempés dans la certitude du dogme.

#### De la dogmatisation

*Lectures* a amorcé sa carrière de manière très dogmatique. Sous la direction de Théophile Bertrand, la revue pose des critères moraux rigides qui engendreront presque immédiatement un affrontement avec une autre institution fondamentale dans l'histoire culturelle québécoise, le journal *Le Devoir*. Fondé par Henri Bourassa en 1910, cet éminent quotidien a longtemps côtoyé l'orthodoxie religieuse au point d'avoir été l'un des principaux appuis de Fides au moment de sa fondation. Or, dès la fin des années 1940, un contentieux majeur a opposé ces frères désormais devenus ennemis. Théophile Bertrand, à l'occasion d'une critique des *Stigmates* de Luc Estang, s'attaque à la page littéraire du *Devoir*, devenue à son goût beaucoup trop laxiste : « [...] À cause même de ses lecteurs, de son caractère et de son influence,

*un tel journal affiche une légèreté coupable, une inconscience grave ou une incompétence stupéfaite, en publiant de telles réflexions en marge d'un pareil ouvrage. Il ne s'agit plus de simples écarts d'appréciation mais de divagations sur des principes fondamentaux [...]. Si "l'ordre dans les idées prédispose à mettre de l'ordre dans les choses", on peut se demander ce que nous ménage l'avenir en littérature, si le seul quotidien de Montréal où les rédacteurs savent vraiment écrire « en catholiques » se fourvoie de façon aussi effarante à son sujet<sup>14</sup>. »*

Cette querelle<sup>15</sup> révèle une brèche entre deux institutions qui a valeur prémonitoire : *Lectures* sera englouti par les années qui suivront, et *Le Devoir* deviendra l'un des porte-parole majeurs de cette terre nouvelle qui ne cessera d'être explorée par les intellectuels et les écrivains. Au-delà des nombreux exemples de cette joute décisive, je veux relever ici plus particulièrement ce moment de l'histoire que Christian Arnsperger qualifie de dogmatisation, un avatar du dogme lorsque celui-ci s'est rigidifié et constitué en système de contrôle séculier. En d'autres mots, un système dogmatique « ne devient dogmatique au sens actuel et péjoratif qu'au moment où il s'adjoint un volet proprement disciplinaire, assorti de sanctions et de moyens efficaces pour les mettre en œuvre. Ce "moment disciplinaire" ne peut manquer à l'appel dès que le religieux est amené à assumer, en "application" des dogmes qu'il propose, la fonction d'écartier au sein des institutions du quotidien social *l'anarchie et le désordre* [...] »<sup>16</sup>.

14. Théophile Bertrand, « Les Stigmates et Le Devoir », *Lectures*, septembre 1950, p. 8.

15. J'ai étudié en détail ce contentieux dans « "Où est l'univers concentrationnaire ?" : Le Devoir et les paradigmes de la censure (1920-1960) », *Voix et Images*, 68 (hiver 1998), p. 229-247.

16. Christian Arnsperger, *Peut-on être hérétique dans le capitalisme mondialisé ? L'hérésie sociale et ses latitudes*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, GGC, 2000, p. 10.

Malgré un effort de promotion de la lecture, et sans doute à cause de la rigidité de son premier rédacteur en chef, Théophile Bertrand, *Lectures* représente ce moment dogmatisation de la censure, moment ultime et anachronique à quelques années de la Révolution tranquille. C'est d'ailleurs l'Église catholique tout entière qui va se rigidifier à partir de 1950, dans une dernière convulsion avant la disparition de son pouvoir.

#### Des alliances « contre-nature »

À partir des années 1940, le clergé est complètement dépassé par la prolifération des romans à bon marché et par les *comic books* qui entrent par milliers des États-Unis. Il sera contraint à une alliance inévitable avec le pouvoir judiciaire. C'est pour cela que le débat sur l'obscénité, dont j'ai parlé, est si important, car l'Église catholique se verra réduite à recourir au bras séculier pour endiguer le nouveau fléau. Même la récupération (les bons illustrés) ne suffit plus, si bien qu'un nouveau pouvoir entre en scène, le judiciaire. La loi sur l'obscénité, en 1959, si ardemment souhaitée par *Lectures* et le père Gay, marque paradoxalement la dernière victoire du clergé et la passation du pouvoir censorial. C'est désormais l'État qui sera le gardien des bonnes mœurs<sup>17</sup>.

Contrairement à *Mes Fiches*, *Lectures* n'a jamais été rentable. Qu'elle se soit adressée à un public plus restreint explique en grande partie ses difficultés ; toutefois, un écart grandissant entre une culture en pleine transformation dès la fin des années 1940 et un discours clérical de plus en plus vermoulu a certes contribué à placer la revue de Fides en porte-à-faux. Chant du cygne, certes, mais aussi chant désespéré, *Lectures* ne fut cependant pas un « pur sanglot » de la censure moribonde, n'en déplaise

17. Voir Élise Salaün, « Érotisme littéraire et censure : la révolution cachée », *Voix et Images*, 68 (hiver 1998), p. 297-313.

13. En 1950, le Comité diocésain d'Action catholique de Montréal interdisait à la Société des écrivains canadiens de commémorer le centenaire de la mort de Balzac, une partie de ses œuvres étant toujours à l'Index. La Société dut surseoir à ce projet.

à Musset. Car l'Église catholique du Québec ne laisse voir ni dépit, ni nostalgie, dans *Lectures* du moins, lorsqu'elle remet sa volonté et son pouvoir de contrôle, en ce qui concerne l'obscénité, à la justice étatique et, pour les autres questions de morale, à la responsabilité des lecteurs.

Dans cette joute séculaire entre la Cité de Dieu et les revendications de liberté personnelle, Protagoras a encore une fois le mot de la fin : l'homme est « *mesure de toutes choses* ».

Août 2003

### Bibliographie des articles cités de la revue *Lectures*

**ANONYME**, « Les "comics" : essai de cotation », 1951 (janvier), p. 258-265.

- « Si nous faisons le point », 1959 (octobre), p. 34.
- « Courrier des lecteurs », 1965 (février), p. 173.

**BERNIER**, Germaine, « Tolérance ou choix dans les nourritures intellectuelles », 1958 (octobre), p. 33-34, 47.

**BERTRAND**, Théophile, « Propos sur le beau littéraire », 1946 (septembre), p. 13-17.

- « Littérature et humanisme », 1946 (octobre), p. 70-78.
- « La mascarade des valeurs », 1946 (novembre), p. 132-133.
- « Propos sur la critique littéraire », 1947 (mai), p. 129-135.
- « Critères de moralité d'une œuvre littéraire », 1950 (avril), p. 449-462.
- « *Les Stigmates* et *Le Devoir* », 1950 (septembre), p. 8.
- « L'importance du problème des *Lectures* », 1951 (février), p. 290-293.
- « Littérature contemporaine, intelligence et liberté », 1951 (mars), p. 335-340.

**CHARLAND**, Roland-M., « Éditorial », 1965 (septembre), p. 2.

**CHARTIER**, Émile (Mgr), « Un devoir moral et social », 1953 (janvier), p. 194-197.

**DESROSIERS**, J.-B., « Intervention de la censure », 1947 (avril), p. 92-95.

**GAY**, Paul, « L'art d'abrutir le peuple », 1946 (novembre), p. 137-140.

- « À travers les diocèses : Ottawa », 1949 (avril), p. 478-482.
- « La nouvelle loi sur les "comics" », 1950 (mars), p. 401-403.

**LÉGER**, Paul-Émile (Cardinal), « Les catholiques et le livre », 1952 (décembre), p. 145-148.

- « Mémoire des évêques sur la littérature obscène », 1953 (octobre), p. 52-54.

**MARTIN**, Paul-A., « À nos lecteurs », 1946 (septembre), p. 3-7.

- « L'esprit de nos critiques et nos cotes morales », 1946 (septembre), p. 8-12.
- « La politique de Fides en est-elle une de "discrimination" ? », 1964 (février), p. 142.

**PÂQUET**, André, « L'Index et vous », 1949 (septembre), p. 24-28.

**PINSONNEAULT**, Jean-Paul, « Les "comics", denrées infectes », 1952 (mai), p. 401-405.

**RICHARD**, A., « La question de l'Index », 1948 (mai), p. 221-222.

**ROY**, Paul-Émile, « Les chrétiens et la culture », 1959 (octobre), p. 35.

- « Le livre et la culture », 1960 (mars), p. 195.

**TANGHE**, Raymond, « Contre le trafic de littérature ordurière », 1953 (avril), p. 376.

**WERTHAM**, Frédéric (Dr), « Les "Comiques" : poison en images », 1948 (décembre), p. 210-212.

